

ANNEXE N° 19

**PROGRAMME DU TEST PROFESSIONNEL
POUR L'ACCES AU GRADE DE RECEVEUR
DISTRIBUTEUR****A/ Epreuves écrites d'admissibilité :****1- Culture générale :**

- Développement de l'Internet en Algérie et multiplication des cybercafés à travers le pays ;
- Consommation des stupéfiants en milieu scolaire ;
- Le livre, dit-on, est le meilleur ami de l'homme et sa principale source de savoir ;
- Le vote est un devoir civique et un droit constitutionnel ;
- Hausse de la criminalité en milieu urbain et ses causes ;
- Traditions et coutumes du peuple algérien ;
- Révolution algérienne 1954-1962.

2- Géographie administrative :**Population en Algérie :**

- Croissance : composition et répartition ;
- Grandes villes de l'Algérie ;
- Chefs-lieux de wilayas.

Industrie en Algérie :

- Richesses souterraines ;
- Matières premières ;
- Différentes industries.

Agriculture en Algérie:

- Politique agricole ;
- Production agricole.

**B/ Epreuve pratique et orale à caractère professionnel
et portant sur les thèmes suivants :**

- Réglementation en matière des postes et télécommunications.

Connaissances professionnelles :

- Service exploitation ;
- Service financier ;
- Service téléphonique ;
- Service radioélectrique ;
- Service informatique.

ANNEXE N° 20

**PROGRAMME DU TEST PROFESSIONNEL
POUR L'ACCES AU GRADE D'OPERATEUR
SPECIALISE****A/ Epreuves écrites d'admissibilité :****1- Confection de tableau : confection d'un tableau
d'après des éléments donnés comportant :**

- Opérations de calcul ;
- Statistiques ;
- Résultats ;
- Pourcentages ;
- Déduction des résultats de tableaux présentés et éventuellement les traduire.

2- Epreuve technique (questions professionnelles) :**Service postal et colis postaux :**

- Conditions d'admission et affranchissement ;
- Dépôt des correspondances recommandées ;
- Chargement ;
- Courrier accéléré.

Mandats et recouvrements :

- Emissions et paiements des mandats ;
- Délais de garde ;
- Régime des mandats ;
- Valeur à recouvrer (dépôt et acheminement) ;
- Envois contre-remboursement.

**Caisse nationale d'épargne et de prévoyance et
pension :**

- Le livret CNEP ;
- Opérations diverses ;
- Traitement des livrets non réclamés ;
- Paiement des pensions ;
- Paiement des dépenses à l'étranger.

Chèques Postaux :

- Réglementation générale ;
- Chèques de retrait ;
- Alimentation des comptes.

Service téléphonique :

- Exploitation téléphonique ;
- Communication et services spéciaux ;
- Abonnement téléphonique ;
- Comptabilité.